



District de l'Yonne de Football

10 Avenue du 4^{ème} R.I. - BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : secretariat@yonne.fff.fr

Comité de Direction

PV 151 CD 10

PV téléphonique du bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football Réunion du 04 décembre 2018

Présents : Mme Florence BRUNET MM Dominique AMARAL, Christophe CAILLIET, Cédric EHRET, Jean Louis TRINQUETTE

1. Reprise de décisions du PV 100 CD 5

Courriel du club du Mont St Sulpice

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende prévue pour ce club concernant le joueur U9 MBAKA MFOMI Nicolas.

2. Reprise de décisions du PV 121 CD 8

Courriel du club de FC Paron

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende prévue pour ce club concernant le joueur U11 HYDARA Junior.

3. Reprise de décisions du PV 130 CD 9

Après vérification, des différents courriels, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir aux amendes prévues pour les clubs suivants concernant les feuilles de plateaux et/ou de présences manquantes :

- Sens FP
- Fontaine la Gaillarde
- Malay le Grand
- G.J Sens
- Sereins AS
- Varennes
- Neuvy Sautour
- Tonnerre

**Le Comité de Direction attire l'attention des clubs sur le fait que la feuille de plateau doit être visée par chaque éducateur présent. Elle atteste la participation de chaque club et doit être envoyée sous 48 heures au District par le club recevant avec la feuille de présence complétée avec le nom, prénom et numéro de licence de chaque licencié, pour laquelle il convient de cocher la participation ou pas de ces derniers.
Si cette dernière feuille n'est pas remise au club organisateur, il revient au club visiteur de l'envoyer sous les mêmes conditions.**

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir l'amende prévue pour le club d'Aillant sur Tholon concernant le joueur U9 CAMPANICO Tiago.

Courriel du club de Champigny/Yonne.

Pris note

Le bureau du Comité de Direction prend attache auprès des services licences et juridique de la ligue, d'apporter une réponse au club de Champigny/Yonne après information de ces derniers

4. Feuilles de match ou feuilles de plateaux manquantes

Le bureau du Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

Courrier du club de Sens FP :

- U9 rencontre du 17 novembre 2018
 - FC Sens amende de 30 €
- U9 rencontre du 24 novembre 2018
 - FC de la Vanne amende de 30 €
- U11 rencontre du 24 novembre 2018
 - Fontaine la Gaillarde amende de 30 €
 - St Georges amende de 30 €
- U7 rencontre du 24 novembre 2018
 - Joigny amende de 30 €
 - Migennes amende de 30 €

5. Participation de joueurs non licenciés

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

JOURNÉE DU 24 NOVEMBRE				
CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
Champs/Yonne	U11	CLOVIS	Bourgeton	120 €
Stade Auxerrois	?	DEKOCKER	Julien	120€
ES Héry	U9	VALENTIN	Maelys	120€
Soucy Thorigny	U9	PERSONOT	Nolan	120 €
Soucy Thorigny	U9	BOISSON	Valentin	120 €
AJA	U8	EL ASSRI	Ouweysse Mohamed	120 €
Auxerre Rosoirs	U8	MBONGELA KISALO	Emmanuel	120 €
Gron Véron	U7	COLASSO	Swan	120 €
Gron Véron	U7	CHARPENTIER	Lucas	120 €

JOURNÉE DU 24 NOVEMBRE				
CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
AJA	U7	JARDE	Ylan	120 €
St Georges	U6	BOURGOIN	Mathis	120 €
FC Sens	U17 F	EL GOURCHALI	Wiheme	120 €
FC Sens	U15 F	DELOS	Shaina	120 €

6. Participation de joueurs en équipe supérieure / inférieure

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.07) :

JOURNÉE DU 13 OCTOBRE				
CLUB	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
FC Sens	U14 F en U18 F	YAGAN	Eliz	50 €

JOURNÉE DU 10 NOVEMBRE				
CLUB	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
FC Sens	U14 F en U18 F	MEDJANI	Sabrina	50 €

JOURNÉE DU 24 NOVEMBRE				
CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
AS Champigny	U10 en U9	DUBERGE	Mathis	50 €
Auxerre Rosoirs	U12 en U11	ALYOUY	Yannis	50 €
Soucy Thorigny	U6 F en U9	BRIZET	Charlotte	50 €
Toucy	U11 F en U9	FREDERIC	Louna	50 €

JOURNÉE DU 25 NOVEMBRE				
CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
Champigny	U17 F en Seniors	DUBERGE	Océane	50 €
Champigny	U17 F en Seniors	MAILLARD	Andréa	50 €
Champigny	U17 F en Seniors	PAILLARD	Reggane	50 €
Avallon FC	U17 F en Seniors	LOUVEL	Océane	50 €

7. Absence non excusée d'équipes sur plateaux

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 6.14)

JOURNÉE DU 24 NOVEMBRE		
CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
AJA 3	U11	30 €
AJA 5 F	U9	30 €
MONTILLOT	U7	30 €
AJA	U7	30 €
JOIGNY	U11	30 €
TONNERRE	U11	30 €

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le bureau du Comité de Direction informe de la fermeture du District de l'Yonne de Football pour les fêtes de fin d'année, à partir du vendredi 21 décembre à 17h00 jusqu'au dimanche 6 janvier 2019 inclus. Réouverture des bureaux à partir du lundi 7 janvier à 8h30.

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale
Florence BRUNET